



Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le  
ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_035-DE

Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le lundi 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le lundi 15 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil Municipal 3 Place Émile Cholet 37380 Nouzilly, sous la présidence de BESNARD Joël

Conseillers en exercice : 13

**PRESENTS** : M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANEL Joelle

**EXCUSES** : M. NAVELET-NOUALHIER Timothée, M. PODDA Grégory par pouvoir à Mme REITER Annick, M. VITAUX Richard par pouvoir à M. LANGLOIS Patrick

**ABSENTS** :

**ASSISTAIT A LA SEANCE** : Elodie BONNEAU

Secrétaire de séance : MARCHAND Elisabeth

N° interne de l'acte : DE\_2023\_035

N° de feuillet :

### Vote des subventions aux associations

Entendu le rapport de Messieurs Joël BESNARD, maire, Philippe BERNARDET, conseiller municipal délégué et Madame Joëlle DANEL, conseillère municipale déléguée portant sur l'étude des propositions de subventions des diverses associations, communales et extérieures à la commune et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes en 2023, pour un montant total de : **12 000,00 €**.

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
Publié le : 25/5/2023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_035-DE

SLOW

**Associations communales : MONTANT TOTAL 6 900,00 €**

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>SUBVENTIONS VERSEES 2022</b>	<b>Proposition de SUBVENTIONS 2023</b>
Anciens combattants	0,00 €	0,00 €
Association des Parents d'Elèves	600,00 €	600,00 €
Coopérative scolaire	1300,00 €	2 100,00 €
Nouzy'Gymnastique	500,00 €	200,00 €
Yoga	0,00 €	0,00 €
US Football Nouzilly-St Laurent	1 000,00 €	800,00€
Latulu	460,00 €	500,00 €
TFC Théâtre	800,00 €	600,00 €
TFC Atelier	600,00 €	900,00 €
Scrabble	200,00 €	200,00 €
Athlétisme	1000,00 €	1000,00 €
Comité des fêtes	500,00 €	0,00 €
Pic Noir	500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 460,00 €</b>	<b>6 900,00 €</b>

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
Publié le : 25/5/2023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_035-DE

**Autres Associations et imprévues : 3 650,00 €**

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	SUBVENTIONS VERSEES 2022	Propositions de SUBVENTIONS 2023
Assiette Eco Château-Renault	500,00 €	550,00 €
Paralysés de France	100,00 €	100,00 €
Protection civile	200,00 €	200,00 €
Restos du coeur	200,00 €	250,00 €
Souvenir français	150,00 €	150,00 €
Secours Populaire Château-Renault	200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL associations extérieures</b>	<b>1350,00 €</b>	<b>1450,00 €</b>
Subventions imprévues		<b>3650,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8810,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>

- **Précise**, que les crédits seront prévus au budget principal 2023 de la commune

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNADET Philippe, Mme DANIEL Joelle, M. Richard VITAU, M. Grégory PODDA

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

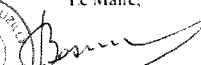
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BESNARD Joël

Le Maire,  


Signé électroniquement par : Le Maire  
Date de signature : 25/05/2023  
Qualité : Signature des PDF par le maire

Certifié exécutoire : 25/05/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 25/05/2023

Publié le : 25/05/2023



Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_036-DE

Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le lundi 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le lundi 15 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil Municipal 3 Place Émile Cholet 37380 Nouzilly, sous la présidence de BESNARD Joël

Conseillers en exercice : 13

**PRESENTS** : M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANEL Joelle

**EXCUSES** : M. NAVELET-NOUALHIER Timothée, M. PODDA Grégory par pouvoir à Mme REITER Annick, M. VITAUZ Richard par pouvoir à M. LANGLOIS Patrick

**ABSENTS** :

**ASSISTAIT A LA SEANCE** : Elodie BONNEAU

Secrétaire de séance : MARCHAND Elisabeth

N° interne de l'acte : DE\_2023\_036

N° de feuillet :

### Demande subvention forêt alluviale

Monsieur le Maire rappelle le projet soumis par le Pic Noir pour protéger une forêt alluviale sur Nouzilly dans le cadre du contrat de Relance et de Transition Ecologique proposé par la région centre. Le projet a été retenu par la région.

Les aides proposées peuvent aller jusqu'à 80% du montant des dépenses.

La commune de Nouzilly est porteuse des acquisitions et des travaux engendrés. L'association le pic Noir assurera la mise en œuvre et le suivi du projet.

Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour ce projet auprès du Pays de Loire Touraine pour un montant de 70 000,00 € HT, soit :

9 000,00 € HT Acquisition des terrains

51 000,00 € HT équipement

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Certifié exécutoire : 25/5/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023

Publié le : 25/5/2023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le  
ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_036-DE

- **De valider**, le projet présenté par le Pic Noir de forêt alluviale,
- **De demander**, au Pays de Loire Touraine une subvention au titre du contrat de Relance et de Transition Ecologique,
- **De charger**, Monsieur le Maire ou son représentant de préparer le dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle, M Richard VITAUX, M. Grégory PODDA

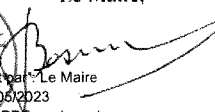
Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,  
  
Signé électroniquement par : Le Maire  
Date de signature : 25/05/2023  
Qualité : Signature des PDF par le maire  
JOËL BESNARD

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
Publié le : 25/5/2023



Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le  
ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_037-DE

Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le lundi 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le lundi 15 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil Municipal 3 Place Émile Cholet 37380 Nouzilly, sous la présidence de BESNARD Joël

Conseillers en exercice : 13

**PRESENTS** : M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle

**EXCUSES** : M. NAVELET-NOUALHIER Timothée, M. PODDA Grégory par pouvoir à Mme REITER Annick, M. VITAUZ Richard par pouvoir à M. LANGLOIS Patrick

**ABSENTS** :

**ASSISTAIT A LA SEANCE** : Elodie BONNEAU  
Secrétaire de séance : MARCHAND Elisabeth

N° interne de l'acte : DE\_2023\_037

N° de feuillet :

### Admission en non valeur

Vu le Code de la Fonction Publique,  
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'accepter**, l'admission en non valeur pour un montant total de 5,20 €,
- **De dire**, que ces dépenses seront comptabilisées dans le budget de fonctionnement 2023 de la commune au compte 6541 pour un montant de 5,20 €.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle, M. Richard VITAUZ, M. Grégory PODDA

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 M. Timothée NAVELET-NOUALHIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BESNARD Joël

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
Publié le : 25/5/2023

Le Maire,  
Signé électroniquement par : Le Maire  
Date de signature : 25/05/2023  
Qualité : Signature des PDF par le maire  
Joël BESNARD



Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le  
ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_0038-DE

Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le lundi 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le lundi 15 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil Municipal 3 Place Émile Cholet 37380 Nouzilly, sous la présidence de BESNARD Joël

Conseillers en exercice : 13

**PRESENTS** : M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANEL Joelle

**EXCUSES** : M. NAVELET-NOUALHIER Timothée, M. PODDA Grégory par pouvoir à Mme REITER Annick, M. VITAUX Richard par pouvoir à M. LANGLOIS Patrick

**ABSENTS** :

**ASSISTAIT A LA SEANCE** : Elodie BONNEAU  
Secrétaire de séance : MARCHAND Elisabeth

N° interne de l'acte : DE\_2023\_038

N° de feuillet :

### Règlement et tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société RESTAUVAL a augmenté ses tarifs de 8 % depuis le 1er janvier 2023.

Entendu l'exposé du maire et de l'adjointe déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Les tarifs suivants sont donc fixés ainsi à compter de septembre 2023 pour le restaurant scolaire :

Repas enfant :	4,49 €
Repas adultes :	5,90 €
Carnet de 10 tickets occasionnels pour enfants:	49,90 €

Le conseil municipal adopte le règlement du restaurant scolaire ainsi modifié.

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
Publié le : 25/5/2023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_0038-DE

SLOW

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANEL Joelle, M Richard VITAUUX,

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 M. Grégory PODDA

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. BESNARD Joël

Le Maire,  
Signé électroniquement par : Le Maire  
Date de signature : 25/05/2023  
Qualité : Signature des PDF par le maire  
Joël BESNARD

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
Publié le : 25/5/2023





Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le *SLOW*  
ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_039-DE

Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le lundi 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le lundi 15 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil Municipal 3 Place Émile Cholet 37380 Nouzilly, sous la présidence de BESNARD Joël

Conseillers en exercice : 13

**PRESENTS** : M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle

**EXCUSES** : M. NAVLET-NOUALHIER Timothée, M. PODDA Grégory par pouvoir à Mme REITER Annick, M. VITAUZ Richard par pouvoir à M. LANGLOIS Patrick

**ABSENTS** :

**ASSISTAIT A LA SEANCE** : Elodie BONNEAU

Secrétaire de séance : MARCHAND Elisabeth

N° interne de l'acte : DE\_2023\_039

N° de feuillet :

### Participation à l'action « elu.e.s rural.e.s relais de l'Egalite » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

A la suite du Congrès 2021 consacré à « *La Femme, la République, la Commune* » l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions autour de 3 axes :

1. L'accès aux droits
2. La prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes
3. L'autonomie économique et l'insertion professionnelle

Ce projet s'inscrit dans les mesures de l'Agenda Rural qui a été défendu en France par l'AMRF et dans un contexte où la moitié des féminicides ont lieu dans des zones rurales alors qu'un tiers de la population y habite. En outre les femmes des territoires ruraux sont sous représentées dans les sollicitations de la ligne d'écoute 3919 (26% des appels).

Les violences intrafamiliales en milieu rural sont souvent exacerbées par :

1. L'isolement
2. La méconnaissance des droits et des dispositifs
3. Une aide difficile à rejoindre et des voies de recours difficiles à mettre en place.

Face à cette réalité, l'élu local, par sa place spécifique en proximité, peut jouer un rôle utile dans la mobilisation de soutien auprès des victimes de violence.

Certifié exécutoire : *25/5/2023*

Transmis au contrôle de légalité le : *25/5/2023*

Publié le : *25/5/2023*

Le projet ERRE (Elu Rural Relai de l'Égalité) vise la mise en place d'actions adaptées aux femmes en milieu rural, mais ces actions peuvent également être étendues à toute personne vulnérable dans une logique d'égalité.

Le projet se décline autour de trois axes et s'adapte en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. Identification d'un élu référent départemental au sein des AMR qui aura accès à la formation inédite créée spécialement pour l'AMRF. La déléguée départementale Indre et Loire a également suivi en 2022 la formation du CIDFF.
2. Désignation de relais communaux par délibération en conseil municipal, présents au plus près des populations.
3. Animation d'un réseau de lutte contre la violence intrafamiliale regroupant les élus relais et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales : gendarmerie, CCAS, CIDFF, CISPD, le procureur de la République, ASHAJ, Collège, lycées  
...

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, décide :

- **De soutenir**, cette action,
- **D'élire**, Madame Élodie BONNEAU en tant qu'agent de référence

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle, M Richard VITAUUX, M. Grégory PODDA

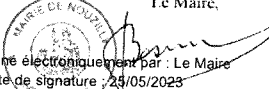
Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUAHIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.  
Le Maire

I e Maire,  
  
Signé électroniquement par : Le Maire  
Date de signature : 23/05/2023  
Qualité : Signature des PDF de BESNARD

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
Publié le : 25/5/2023



Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le *SLOW*  
ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_040-DE

Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le lundi 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deuxième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le lundi 15 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil Municipal 3 Place Émile Cholet 37380 Nouzilly, sous la présidence de BESNARD Joël

Conseillers en exercice : 13

**PRESENTS** : M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANEL Joelle

**EXCUSES** : M. NAVELET-NOUALHIER Timothée, M. PODDA Grégory par pouvoir à Mme REITER Annick, M. VITTAUX Richard par pouvoir à M. LANGLOIS Patrick

**ABSENTS** :

**ASSISTAIT A LA SEANCE** : Elodie BONNEAU  
Secrétaire de séance : MARCHAND Elisabeth

N° interne de l'acte : 2023-040

N° de feuillet :

### Actualisation des tarifs 2023

**Vu** le Code de la Fonction Publique,  
**Vu** la délibération du 14 novembre 2022 prenant acte des tarifs municipaux 2023,  
Considérant qu'il convient de compléter les tarifs des locations de salles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et Madame Joëlle DANEL, conseillère déléguée, il a été décidé :

Certifié exécutoire : *25/5/2023*  
Transmis au contrôle de légalité le : *25/5/2023*  
Publié le : *25/5/2023*

Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
 Reçu en préfecture le 25/05/2023  
 Publié le  
 ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_040-DE

- *D'actualiser*, les tarifs comme suit :

**ESPACE CULTUREL NOZILIA**

<b>TARIFS NOUZILLY</b>			
Entrée + Grande salle + bar + office	_GS/240 Places + BAR/30 places		
	COMMUNE	ASSOCIATION commune	HORS COMMUNE
<b>FRAIS DE RESERVATION</b>	<b>50 % à la réservation</b>		
<b>WEEK-END (vendredi-samedi-dimanche) + FERIES</b>			
<b>24h de 9h00 à 9h00</b>	250 € /	gratuit	360 € /
<b>48h de 9h00 à 9h00</b>	320 € /		490 € /
<b>48h + jour supplémentaire (dont lundi ou vendredi) de 9h00 à 9h00</b>	390 € /		590 € /
<b>SEMAINE (lundi, mardi, mercredi, jeudi)</b>			
<b>24h</b>	120 € /		210 € /
<b>DIVERS</b>			
<b>Association : Manifestations à But lucratif</b>			
<b>Vidéo projecteur</b>		100 € /	
<b>Chèque de caution Vidéo projecteur</b>	30 € /	30 € /	30 € /
<b>CHAUFFAGE</b>	100 € /	100 € /	100 € /
<b>Entrée + Grande salle ou REFROIDISSEMENT salle + bar /12h</b>	60 €	60 €	60 €
<b>2x 12h</b>	120 €	120 €	120 €
<b>FORFAIT MENAGE -NETTOYAGE non fait</b>			
<b>Entrée + Grande salle + bar</b>	170 € /	170 € /	170 € /
<b>Cuisine</b>	60 € /	60 € /	60 € /
<b>CHEQUE DE CAUTION</b>			
<b>Entrée + Grande salle + bar + office</b>	1 000 € /		1 000 € /

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
 Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
 Publié le : 25/5/2023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
 Reçu en préfecture le 25/05/2023  
 Publié le  
 ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_040-DE

**SALLE DES FETES -La Belle Vie - ETANG**

		TARIFS	
Salle de réception et cuisine à disposition – Accès extérieur – aire de parking		45 Places assises ou 60 places debout	
		COMMUNE	HORS COMMUNE
PERIODES	FRAIS DE RESERVATION	50 % à la réservation	
Du 1er juin Au 30 sept.	En semaine 1 jour (hors jour fériés)	110 €	140 €
	24h	230 € /	290 €
	48h	300 € /	370 € /
	72h	370 € /	490 € /
Du 1er octobre Au 31 mai	En semaine 1 jour (hors jour fériés)	130 €	160 €
	24h	270 € /	310 € /
	48h	370 € /	420 € /
	72h	420 € /	500 € /
	<b>FORFAIT MENAGE - NETTOYAGE non fait</b>	80 € /	80 € /
	<b>CHEQUE DE CAUTION</b>	1 000 € /	1 000 €

En cas de location du Gîte ou de la belle vie, à titre exceptionnel, il sera possible de louer, en fonction des disponibilités, des chaises et tables supplémentaires :

Tarifs :

Chaise supplémentaire : 1,00 € / par chaise pour le week-end  
 Table supplémentaire (pied non monté) : 5,00 € / par table pour le week-end  
 Barnum : 150,00 € pour le week-end

A titre exceptionnel, pour les associations hors commune

Tarifs :

Chaise supplémentaire : 1,00 € / par chaise pour le week-end  
 Table supplémentaire (pied non monté) : 5,00 € / par table pour le week-end  
 Barnum : 150,00 € pour le week-end

Les tables et chaises seront à prendre aux ateliers municipaux sur rendez-vous.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
 Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
 Publié le : 25/5/2023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le  
ID : 037-213701758-20230522-DE\_2023\_040-DE

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle, M Richard VITAU, M. Grégory PODDA  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 0  
Ne participent pas au vote : 0 exclus  
N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et  
le

L  
N

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

Signé électroniquement par : Le Maire  
Date de signature : 25/05/2023  
Qualité : Signature des PDF par le Maire  
JOEL BESNARD

Certifié exécutoire : 25/5/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 25/5/2023  
Publié le : 25/5/2023